



Service de coordination des
publications électroniques
de données juridiques

Bundeskanzlei
Chancellerie fédérale
Cancellaria federale
Chanzlia federala

copiur 2.99

informationjuridique.admin.ch

Avril 1999

Editorial

Voici déjà le deuxième numéro d'*informationjuridique.admin.ch*. Vous avez été plus de mille deux cents à remplir le coupon réponse pour vous abonner à notre bulletin. Vous avez été également très nombreux à vouloir nous l'envoyer par télécopie la semaine qui a suivi la publication. Le premier jour, notre télécopieur a été totalement submergé. Nous espérons que les temps d'attente n'ont pas été trop longs. Suite à cette surcharge, il n'est pas impossible que quelques abonnements nous aient échappé. Aussi, si vous nous avez envoyé un coupon et que vous n'avez pas reçu de bulletin adressé personnellement, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir à nouveau vos coordonnées.

L'écho favorable que rencontre cette publication traduit l'intérêt grandissant des juristes pour les nouveaux moyens d'accès à l'information. De nombreux lecteurs nous ont d'ores et déjà communiqué des adresses de sites comportant des informations juridiques ou administratives. Vous en trouverez quelques unes en page 3.

Ces derniers mois, la Chancellerie a mené deux sondages auprès de ses abonnés: l'un pour le futur cédérom des lois fédérales, l'autre pour la mise sur Internet de la JAAC. L'idée était naturellement de connaître mieux les désirs des utilisateurs. Ce numéro d'*informationjuridique.admin.ch* présente un extrait des résultats de ces sondages qui ont fortement influencé la conception des différents projets.

Vous aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos coups de cœur ou de votre mécontentement face aux nouveaux systèmes d'information. Vos commentaires nous sont précieux.

Bernard Ayer
Chef du Copiur



Urs Paul Holenstein
Chef du Copiur

Journées d'informatique juridique

La Chancellerie fédérale, l'Université de Berne et l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique organisent les premières Journées d'informatique juridique les 16 et 17 septembre 1999.

Le public cible comprend toutes les personnes ou institutions qui sont concernées par la création, la diffusion ou l'utilisation des informations juridiques sous forme informatique. Les Journées offriront également aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec les moyens informatiques un aperçu des problèmes et des avantages que génère leur introduction dans l'environnement de travail des juristes: comment, par exemple, se présentera la place de travail de l'avocat du 21^{ème} siècle?

Les Journées d'informatique juridique commenceront le jeudi 16 septembre à 9h15. Les plenums auront lieu à l'aula de l'Université de Berne sur des thèmes touchant la transmission électronique des données juridiques et les derniers développements des produits informatiques pour l'accès aux textes législatifs et à la jurisprudence tant au niveau européen qu'au niveau suisse.

Dès 16h30, des CD-ROM et des bases de données juridiques seront présentés dans différents workshops de 30 à 45 minutes menés parallèlement, au cours desquels ces produits seront analysés et commentés. Les Journées proposeront également une brève introduction à Internet pour les juristes, une présentation détaillée de l'offre de la Chancellerie fédérale sur Internet ainsi que des possibilités de formation dans les universités.

Les éditeurs de données juridiques électroniques et de programmes spécifiquement destinés aux juristes auront la possibilité de présenter leurs produits. Les Journées d'informatique juridique se termineront le vendredi 17 septembre à 12h30.

Urs Paul Holenstein
Chef du Copiur

ASDIJ participe aux Journées

L'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique (ASDIJ) a décidé, lors de son assemblée générale du mois de mars, de participer à l'organisation des Journées d'informatique juridique.

L'ASDIJ contribue aux côtés de l'Université de Berne et de la Chancellerie fédérale à l'organisation des Journées qui devraient se tenir chaque année. L'assemblée générale a consenti l'octroi d'une somme de francs 10'000.- comme capital de départ, respectivement comme garantie de déficit. De nombreuses propositions ont été faites lors de la discussion sur le programme.

En outre, l'Association a saisi l'occasion de se profiler, pour la première fois, comme forum de discussion pour toutes les personnes intéressées au marché des informations juridiques. Swisslex-Westlaw a présenté aux membres de l'Association sa banque de données ainsi que sa nouvelle politique de prix. Cette présentation a été suivie d'un échange de vue à ce propos. Les universités avaient notamment plusieurs questions concernant les abonnements.

Hanna Muralt Müller
Présidente de l'ASDIJ

Programme des Journées

Si vous êtes intéressé par les Journées d'informatique juridique, nous vous ferons parvenir le programme gratuitement et sans engagement.

Je désire recevoir le programme des Journées:

Nom: _____

Adresse: _____

NPA Ville: _____

A retourner à: Copiur, Feldeggweg 1, 3003 Berne
fax: 031 322 37 46, tél.: 031 323 89 64
Secrétariat des journées: Yvonne.Prieur@bk.admin.ch

JAAC: La parole aux abonnés

Une connaissance du droit limitée à celle des lois, sans considération de leur application? Impensable. Après la mise sur Internet du droit fédéral, la Chancellerie fédérale a décidé de faire paraître la Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération (JAAC) en ligne dès la seconde moitié de 1999, conformément à l'Ordonnance sur la publication électronique des données juridiques, qui prévoit la publication électronique de la jurisprudence et de la doctrine des autorités fédérales.

Mais d'abord, qui sont les utilisateurs de cette revue et que veulent-ils en matière électronique? Pour répondre, le Service de la JAAC a mené un sondage auprès des abonnés du 10 décembre 1998 au 15 janvier 1999. Les résultats ont été analysés par M. Urs Paul Holenstein du Copiur.

Les avocats, notaires et conseils constituent la part la plus forte des personnes intéressées par le projet; ils sont suivis par les autorités cantonales et fédérales. Le mélange d'éléments de jurisprudence et de doctrine contenu dans la JAAC convient à une grande majorité (entre 69 et 85%).

L'offre en ligne est accueillie positivement par près de 80% des personnes qui ont répondu. 95% des intéressés souhaitent une interface unique d'accès à la jurisprudence publiée dans la JAAC. Dans la publication électronique de la jurisprudence, les fonctions de recherche (recherche en plein texte, recherche dans l'ensemble des répertoires) et l'actualité sont primordiales.

Près de deux tiers des personnes qui ont répondu ne songent pas du tout à abandonner le papier, qu'elles l'utilisent seul ou en combinaison avec un moyen électronique. Ce fait suggère qu'il ne faut pas s'attendre actuellement à une substitution de la publication électronique à la publication traditionnelle. 38% environ des personnes qui ont répondu s'intéressent à un CD-ROM.

Ces résultats ont servi, parmi d'autres bases, à l'élaboration d'une conception de la publication électronique de la jurisprudence et des avis de droit.

Jacqueline Junge-Zürcher
Chancellerie fédérale
Cheffe du Service de la JAAC

Bon exemple pour l'Autriche

Dans le cadre d'une table ronde à Vienne regroupant les éditeurs et la Chancellerie autrichienne sur le thème de la délimitation entre la desserte de base et les produits comportant une plus-value, et après la présentation de la solution suisse, une discussion constructive a pu avoir lieu aussi en Autriche. Finalement, tous les participants sont arrivés à la conclusion qu'un concept semblable à celui développé en Suisse pourrait s'appliquer sans trop de problèmes aussi en Autriche.

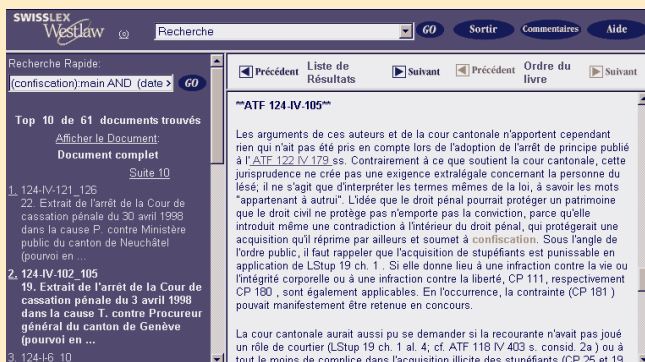
Banque de données Swisslex - toujours plus

La nouvelle banque de données juridiques Swisslex-Westlaw rencontre un écho positif. Au sein de la Confédération, des cantons et des entreprises privées, on effectue déjà des recherches sur www.westlaw.ch. Le moteur de recherche est vraiment facile à utiliser, rapide et intelligible.

Swisslex offre aux juristes la plus vaste base de Suisse. Le service Internet a été entièrement remodelé en partenariat avec Westlaw et l'éditeur Schulthess. C'est, du reste, Westlaw qui offre le plus grand choix de banques de données juridiques d'Amérique. Fonctions de recherches puissantes, texte intégral et liens permettent de consulter jurisprudence et doctrine. S'y ajouteront, jusqu'à l'automne 99, de nouvelles sources en droit civil, bancaire, fiscal, et en droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence. Le RS suivra en automne. Un aperçu est disponible sur la page d'accueil.



L'interface est extrêmement conviviale. La liste des occurrences et le texte intégral sont présentés simultanément (image ci-dessous), la taille des fenêtres et celle du texte sont modifiables à volonté. Un thesaurus permet des recherches en trois langues.



Des informations sur la banque de données peuvent être obtenues en ligne et le prix. Toutes les personnes qui souhaitent obtenir une documentation ou un mot de passe doivent s'adresser directement à la hotline de Swisslex, n° 0844-85 32 32.

Swisslex, Banque suisse de données juridiques SA, Zurich
<http://www.westlaw.ch>

En Suisse

La plupart des cantons suisses ont un site Internet mais seuls quelques-uns proposent de véritables contenus juridiques. En voici quelques exemples, auxquels il faut ajouter les sites des cantons de Zurich et de Bâle campagne (cf. informationjuridique.admin.ch 1/99).

Recueil systématique fribourgeois

http://www.etatfr.ch/ofl_bdlf/plan_sys/

Recueil systématique du canton d'Argovie

<http://www.ag.ch/sar/sar.htm>

Recueil systématique du canton du Tessin

<http://www.ti.ch/CAN/argumenti/legislaz/p1-frame.html>

Table des matières du Recueil systématique du canton de Genève

<http://www.geneve.ch/legislation/RSG/rsg.html>

En Europe

Les liens principaux vers la législation européenne ont été présentés dans le numéro 1 d'informationjuridique.admin.ch. Voici deux exemples de sites de pays voisins.

Legifrance, la législation française, notamment les lois et décrets depuis le 1er janvier 1998, les Codes et la jurisprudence.

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Système d'information juridique de la Chancellerie autrichienne, site portail avec de nombreuses possibilités de recherche de textes de lois ou de jurisprudence.

<http://www.ris.bka.gv.at>

Bulletin d'information électronique de la Chancellerie autrichienne, circulaire sous forme de message électronique contenant de nombreuses informations sur l'actualité dans le domaine des questions juridiques posées par les nouvelles technologies. Chaque article est accompagné d'un lien vers la source de l'information. Abonnements et renseignements:

Ursula.Paireder@bka.gv.at

Bientôt sur la toile

Le titre de ce bulletin fait naturellement penser à une adresse Internet. Si vous avez essayé d'entrer cette adresse dans votre navigateur, vous avez pu vous rendre compte qu'elle renvoie à la page principale de l'administration suisse (www.admin.ch). Dès cet été, informationjuridique.admin.ch sera un site portail pour l'accès à l'information juridique disponible sous forme informatique en Suisse. Il sera développé par notre Service en collaboration avec les principaux organes concernés.

Coupon

- Je publie ou envisage de publier des données juridiques sous forme électronique, veuillez prendre contact.
- Je désire recevoir régulièrement et gratuitement "informationjuridique.admin.ch"
- en français
 - en allemand
 - en italien
- Je suis intéressé par (plusieurs réponses possibles):
- des informations sur les produits
 - l'achat de données à l'administration
 - les problèmes juridiques liés aux nouvelles technologies
 - les règles applicables aux publications de l'administration
 - les produits sur Internet
 - les CD-ROM juridiques

Entreprise: _____
 M./Mme: _____
 Nom: _____
 Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 NPA Ville: _____
 Téléphone: _____
 Fax: _____
 E-mail: _____

A retourner à la Chancellerie fédérale, Copiur, Feldeggweg 1, 3003 Berne
 Fax 031 322 37 46

Impressum

«informationjuridique.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.
 Il paraît 3 à 4 fois par année.

Chancellerie fédérale,
 Service de coordination des publications électroniques de données
 juridiques (Copiur); Feldeggweg 1, 3003 Berne
 fax 031 322 37 46

Bernard.Ayer@bk.admin.ch
 031 323 56 80
 Urs-Paul.Holenstein@bk.admin.ch
 031 323 53 36

Les articles de ce bulletin ne représentent pas des prises de position officielles. Ils n'engagent que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par le Copiur.

Traduction: Copiur

Extraits du sondage «RS sur cédérom»

L'année passée, environ 10'000 questionnaires ont été envoyés, aux abonnés du Recueil officiel (RO), du Recueil systématique (RS) et de la Feuille fédérale (FF). Plus de 2'500 ont été remplis et renvoyés.

Les personnes qui ont répondu sont principalement des abonnés au RO (74.6%), suivis des abonnés au RS (70.1%) et à la FF (56.5%). Les chiffres qui suivent se basent sur 1'736 questionnaires en allemand (68.2%), 593 en français (23.3%) et 217 en italien (8.5%). La répartition des groupes d'abonnés est sensiblement la même dans les trois langues. Malgré le fait que les réponses ne puissent pas être qualifiées de représentatives statistiquement, elles déterminent tout de même une tendance.

De nombreuses réactions nous ont montré que nous devons encore mieux faire connaître l'offre du RS sur Internet (<http://www.admin.ch/ch/ff/rs/rs.html>, état 1er février 1999).

Malgré tout, 15.2% des personnes utilisent souvent l'offre du RS sur Internet, 28.3% rarement et 56% jamais (jusqu'à maintenant). A l'intérieur de l'administration fédérale, cette offre est utilisée souvent par plus de la moitié des personnes qui ont répondu. Un niveau plus élevé d'utilisation d'Internet a été constaté dans les organismes de droit public comme les hautes écoles, les universités et les bibliothèques.

De toutes les personnes qui ont répondu, 15.5% ne veulent conserver qu'un abonnement papier, 35.2% désirent abandonner leur abonnement actuel pour le cédérom et 34.9% désirent avoir les deux abonnements. Pour 16.2%, l'offre en ligne suffit et 10.1% ne veulent pas d'abonnement mais désirent acheter le cédérom seulement de temps en temps.

Si le RS ne devait pas être dans les trois langues sur le même cédérom, 93.6% désireraient un cédérom par langue. Les réponses ont clairement montré que le cédérom doit être utilisable en réseau et sur plusieurs types d'ordinateurs.

Les résultats détaillés du sondage seront publiés dès le milieu de l'année sur le site Internet du Copiur.

Urs Paul Holenstein
 Chef du Copiur